

Sauvons le droit d'asile

STOP DUBLIN

Les exilé(e)s ne peuvent pas choisir le pays dans lequel ils souhaiteraient demander l'asile.

Le Règlement dit "Dublin III" prévoit qu'une demande d'asile doit être examinée dans le premier pays européen où les empreintes du demandeur d'asile ont été prises. Les demandeurs d'asile arrivant principalement dans les Etats à la frontière sud de l'Union Européenne (Italie, Grèce, Espagne, Bulgarie...), leurs empreintes y sont prises de façon plus ou moins forcée : ils sont automatiquement soumis à ce règlement. L'Europe a fait le choix de répondre à la "crise migratoire" en créant une véritable crise de l'accueil.

Le système Dublin nie la solidarité entre les Etats ?

Le règlement Dublin n'est pas une politique d'asile. Il permet aux pays du nord de l'Europe de renvoyer les demandeurs d'asile, essentiellement dans les pays du sud qui doivent assumer la gestion de presque toutes les demandes d'asile.

Le système Dublin nuit gravement au droit d'asile ?

Encore aujourd'hui, tous les pays ne se sont pas mis d'accord sur un système d'asile européen. Selon la nationalité et le pays où la demande est déposée, la protection n'est pas la même. **C'est un système par ricochet** : les Etats renvoient des demandeurs d'asile vers les pays d'arrivée se rendant ainsi complices des expulsions pratiquées vers les pays d'origine à haut risque.

Le système Dublin est coûteux, absurde et inefficace ?

Des millions d'euros sont dépensés chaque année par les Etats pour contrôler leurs frontières et se renvoyer les demandeurs d'asile qui errent d'un pays à l'autre pendant des mois.

En France en 2016, il y a eu autant de Dublinés renvoyés que de Dublinés réadmis depuis d'autres pays ! Tout cet argent dépensé dans l'application du règlement Dublin pourrait être utilisé pour une véritable politique d'accueil.

Le système Dublin nuit gravement à la santé des exilés ?

Les "dublinés" font l'objet de mesures punitives pour les forcer à accepter leurs transferts : privés des conditions matérielles d'accueil et de ressources, remis à la rue, ils sont confrontés à de graves problèmes de santé physique et psychique.

Le système Dublin empêche l'intégration des réfugiés ?

La procédure Dublin allonge le temps avant de pouvoir demander l'asile et obtenir une protection internationale. Après de longs mois dans l'angoisse d'un renvoi, en errance ou à la rue, comment se reconstruire durablement et engager un projet de vie ?

Pour sortir de cette politique inhumaine, absurde, inefficace et coûteuse, le demandeur d'asile doit avoir le choix du pays où déposer sa demande : en conséquence le règlement Dublin III doit être abrogé.

**Manifestation régionale Occitanie
frontière catalane franco-espagnole
25 mai 2019 - 14h - Le Perthus**

www.stopdublin.eu
Facebook : StopDublinCampaign
stopdublincampaign@tutanota.com



EN ARIEGE AUSSI à l'Appel des EGM - de RESF 09 et de la LDH